

AVANT-PROPOS

Depuis près d'une dizaine d'années, l'attention de plusieurs chercheurs du Centre d'Histoire Pierre Léon s'est portée sur la propriété foncière citadine dans la grande région lyonnaise : sa définition, sa localisation géographique, sa mise en place — ou sa dislocation — au cours des siècles, sa typologie dominante (polyculturelle, céréalière, forestière, viticole, etc.), sa finalité apparente (rapport, résidence, loisirs, «relique»).

Au-delà de ces interrogations, auxquelles cette première étude du «pays» d'Anse en Beaujolais s'efforce d'apporter quelques réponses et des conclusions naturellement provisoires, s'ouvre un très vaste territoire de recherches où nous avons déjà tracé quelques voies et — surtout ! — entrevu beaucoup d'obstacles : dans le cadre général des rapports villes-campagnes, il s'agit plus précisément de l'insertion, réussie ou non, du citadin dans le milieu rural où il se trouve être, volontairement ou non, largement ou faiblement possessionné. Je rappellerai brièvement quelques-uns de ces thèmes de recherche (1) : les conditions de la mise en place de la propriété citadine, c'est-à-dire les motivations citadines, la déprise paysanne (crises, exode rural), le rôle des intermédiaires (familles, notaires, agents immobiliers, S.A.F.E.R.); les modes et les formes de faire-valoir par l'analyse des contrats de fermage, grangeage et vigneronnage; la mesure de la rente foncière et, si possible, celle de son réinvestissement partiel; les effets de l'appropriation citadine sur l'économie villageoise (échanges et, surtout, emplois); l'insertion du citadin dans la vie villageoise à travers les fonctions électives municipales ou autres, la vie associative, les loisirs et les fêtes; la dimension écologique avec le citadin protecteur (grandes propriétés «sanctuaires») et, bien plus souvent, destructeur du milieu naturel (résidences secondaires...).

La liste n'est pas close, mais on peut déjà lui objecter qu'il s'agit, en majeure partie, de préoccupations contemporaines, en fait, celles de l'auteur de ces lignes. Marie-Thérèse Lorcin et Georges Durand les partagent, qui, avec moi, «persistent et signent». Le «citadin aux champs» est un type social que connaissent déjà les poètes satiristes latins et les auteurs des fabliaux du Moyen-Age. Et lorsque, par la plume de Georges Durand, «Sieur François Mayet, marchand de vin et bourgeois de Lyon gagnait à cheval, par un soir d'été sa résidence ansoise», ses préoccupations immédiates ou plus lointaines ne devaient pas sensiblement différer de celles de tel ou tel résident ansois, lorsque, au terme

(1) Voir les deux articles sur Anse dans le *Bulletin du Centre*, 1975-2, pp. 43-59, et surtout 1978-1, pp. 35-81.

d'une journée de travail à Lyon, son automobile débouche enfin du pestilentiel tunnel autoroutier de Fourvière, dans la même « fraîcheur caressante d'un soleil couchant. »

De telles connotations ne sont qu'esquissées dans les pages qui suivent, où il sera beaucoup plus question de surfaces ou de revenus. Où il sera nécessairement aussi fait une très large place aux exposés méthodologiques, car, comme l'affirme en notre nom Georges Durand, « la façon dont les chiffres sont obtenus a sans doute plus d'importance que les chiffres eux-mêmes ». L'hétérogénéité des sources isolait chacun d'entre nous avec ses documents et ses problèmes de lecture et d'exploitation : les nominées lyonnaises de 1388 ou de 1493 ne nous renseignent que sur 5 % du terroir d'Anse et les testaments conservés ne fournissent que quelques morceaux du puzzle foncier ou mobilier, à défaut d'un bon terrier de seigneurie pour le XVIII^e siècle, la liève des recettes de 1784-1785 énumère la nature et le montant des redevances de chacun, mais fait silence sur la composition et la superficie des tenures; strictement élaborées dans le cadre fiscal de la commune, les matrices cadastrales « anciennes », « rénovées » et actuelles émettent les domaines et restent avares d'informations sur les propriétaires.

Par des voies différentes, nous pensons cependant être parvenus à des résultats cohérents, même si, pour des raisons d'opportunité et de docilité aux dimensions des documents eux-mêmes, l'aire géographique de l'étude a au moins quintuplé, des 1.500 hectares couverts par le terroir ansois au XVe siècle aux 8.000 hectares de l'actuel canton d'Anse.

Avec nos sources hétéroclites, nos méthodes différentes et notre espace variable, sommes-nous en droit de prétendre aux rassurantes certitudes ? Certainement pas et ces trois essais comportent beaucoup plus d'interrogations. Du moins, la précocité, la densité et la diversité de l'appropriation foncière citadine, lyonnaise en particulier, sur le « pays » d'Anse sont incontestables. Entre le XIV^e siècle et 1980, d'autres constantes et bien des similitudes nous sont apparues et j'invite les lecteurs à les rechercher dans ces pages. Nous ne lui avons pas rendu la tâche trop facile...

Gilbert GARRIER

BIBLIOGRAPHIE

Essentiellement, les trois thèses d'histoire rurale régionale :

– Marie-Thérèse LORCIN, *Les campagnes de la région lyonnaise aux XIV^e et XV^e siècles*, Lyon, 1974, Bosc imprimeur, 548 pages.

– Georges DURAND, *Vin, vigne et vigneron en Lyonnais et Beaujolais (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Lyon, 1979, P.U.L., 540 pages.

– Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Grenoble, 1973, P.U.G., 2 vol., 714 et 246 pages.